

Objet :
Saisine DPMA n° 10-1122 : Chalut à pétoncle

Directeur des Pêches Maritimes
et de l'Aquaculture

75700 - Paris 07 SP

Réf : Ifremer/PDG/AB/2010 - N° 234

Issy-les-Moulineaux, le

04 OCT. 2010

le président directeur général

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint, le rapport d'expertise concernant votre demande citée en référence. Ce document comprend des éléments techniques relatifs à la classification de l'engin et une analyse de l'activité de pêche.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de mettre ce document technique à disposition des professionnels et du public sur le site internet de l'Institut. Outre le souci de transparence, j'y vois un moyen de valoriser le travail des chercheurs impliqués dans cette expertise.

Les principales conclusions en sont :

1. Le chalut à pétoncle est un chalut.
2. Les bateaux concernés par la pêche du pétoncle blanc sont très peu nombreux.
3. Leur activité est très saisonnière.
4. L'essentiel de leurs zones de pêche se situe en Manche occidentale.
5. Les ventes de cabillaud associées au pétoncle blanc sont très faibles laissant penser que les captures le sont également.

Avant de s'engager dans une éventuelle démarche d'exemption dont la lourdeur doit se mesurer à l'importance de l'activité concernée, il paraît important de souligner que :

- l'engin chalut de fond à pétoncle blanc n'existe pas dans la nomenclature des engins et cela constitue un frein à la fois à l'expertise de cette activité et au montage d'un éventuel dossier d'exemption,
- compte tenu du caractère saisonnier de l'activité, cette éventuelle exemption ne saurait s'appliquer non pas au navire mais au navire*mois, voire au navire*marée, concernés par cette activité.

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368

APE 731 Z

SIRET 330 715 368 00297

TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00

télécopie 33 (0)1 46 48 22 48

<http://www.ifremer.fr>

Conformément aux engagements de son contrat quadriennal concernant le suivi de la satisfaction des commanditaires d'expertises, nous vous demandons de bien vouloir porter votre appréciation sur ce document en renseignant la fiche d'évaluation jointe à cet envoi.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Président-Directeur Général
de l'Ifremer.

P.J. : Rapport technique et fiche d'évaluation.